

**PRIX INTERNATIONAL**  
CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21

**GAGNANT**

**3** ÉDITION

**LYON**



# LYON

## CONTEXTE

Lyon regroupe 510 000 habitant-es, à la confluence du Rhône et de la Saône. Elle est la ville centre de la Métropole, rassemblant 59 communes et 1,4 millions de personnes. C'est un territoire de convergence, avec plusieurs vagues migratoires historiques et contemporaines, doté d'un cadre de vie agréable, d'une forte présence universitaire, et d'un dynamisme économique.

Classée au patrimoine de l'Unesco et territoire d'innovation, elle présente un paysage culturel dense et diversifié. Engagée dans la recomposition territoriale avec la Métropole, elle est confrontée aux défis majeurs urbains, sociaux, environnementaux de son développement et aux contraintes budgétaires des collectivités. Il y existe de fortes disparités sociales, économiques, culturelles, urbaines et environnementales, sources potentielles de fragilités.

Ville et Métropole sont engagées depuis 40 ans dans des politiques de cohésion urbaine et sociale visant à résoudre ces disparités, et depuis 15 ans dans des stratégies de développement durable pour faire face aux défis contemporains.

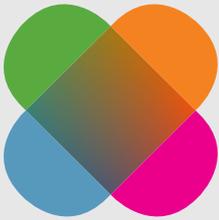
La conservation du patrimoine et la rencontre entre œuvres et publics ont été et restent au cœur d'une politique de « démocratisation culturelle », dans un contexte de forte intervention de l'Etat.

Le paysage culturel lyonnais est façonné par son

histoire locale liée à l'industrie et au commerce : de l'imprimerie à la diffusion des savoirs, de la soie aux Beaux-Arts, de l'industrie chimique au cinéma, et caractérisé par un réseau dense et diversifié et de filières structurées, de la formation à la diffusion ; un engagement fort avec 18 % du budget municipal (second budget après l'éducation) ; des événements (Fête des Lumières, Nuits Sonores, etc.) et des rencontres (European Lab, Ateliers du Patrimoine, Journées Nos Cultures de la Ville)

Le poids du réseau des « grands établissements culturels » y est donc prépondérant dans le budget public de la culture et joue un rôle d'irrigation de l'ensemble de l'écosystème culturel. La Charte est donc née dans le cadre des politiques de cohésion urbaine et sociale et s'est développée dans le cadre de la stratégie de développement durable, portée politiquement et techniquement par l'ensemble des directions de la collectivité. Elle s'appuie sur 8 thématiques assez symétriques à celles proposées par Culture 21 : Actions (approuvé en juillet 2017 par le Conseil municipal comme cadre de référence pour la coopération culturelle locale).

L'approche globale de la ville, par son statut de grande ville centre européenne, s'ancre également dans la majorité des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.



## 3<sup>ème</sup> édition PRIX INTERNATIONAL CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21



### OBJECTIFS, DÉFIS ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET

**L'objectif de la 4<sup>ème</sup> Charte de Coopération Culturelle est d'engager en profondeur le service public de la culture, en mobilisant les ressources culturelles, artistiques et patrimoniales, dans la fabrication de la Ville Durable.** 28 établissements, événements et services, gérés ou soutenus de par la Ville, par d'autres collectivités et par l'État vont contribuer à la Fabrique de la Ville Durable.

Ce programme riche de quinze années d'expérience fait converger les engagements de toutes les politiques transversales : équilibres urbains et solidarités, participation citoyenne, politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations, mémoires et diversités, éducation et partage des savoirs, sobriété énergétique et écoresponsabilités, innovations.

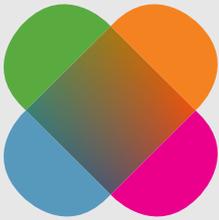
Cette 4<sup>ème</sup> Charte est le fruit d'une histoire de plus de 20 ans, engagée dans le cadre de la « politique de la ville », dispositif public contractuel de développement social et urbain en direction des territoires de la ville en difficultés, et portée depuis le milieu des années 90 par une forte volonté locale d'accompagner ces territoires et leurs habitants grâce à la culture. Cette approche par territoires s'est rapidement doublée d'approches thématiques: mémoires et identités, en particulier issues des migrations, reconnaissance des cultures hip hop, insertion sociale et économique par la culture.

En 2004, la première charte de coopération culturelle visait à engager les grands établissements culturels, encore peu impliqués dans les questions urbaines et sociales (prise en compte des diversités, lutte contre les discriminations, accompagnement par la culture des premières opérations de renouvellement urbain de sites habités par des populations vulnérables). 19 signataires rejoignent le mouvement. Ils sont aujourd'hui 28.

En 2010, la communauté de coopération culturelle organise des journées de réflexion sur les problématiques du développement durable. Dès 2011, des acteurs culturels sont intégrés aux espaces municipaux de réflexion sur le développement durable du territoire. Une stratégie globale, des indicateurs, puis un premier rapport annuel (2012) sur la situation de la ville en matière de développement durable sont produits.

**8 thématiques de travail et d'engagement structurent la démarche.** Proposées par la communauté de coopération culturelle, elles correspondent en général à des programmes locaux ou nationaux. 28 établissements et services culturels sont engagés sur 300 points dans ces 8 axes de travail au travers d'actions concrètes.





## 3ème édition PRIX INTERNATIONAL CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21

Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, fabriquer la Ville durable c'est fabriquer :

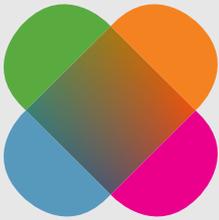
- **La Ville Équilibrée**, en s'engageant dans les territoires prioritaires (17 % de la population), et ceux en renouvellement urbain. La territorialisation du service public de la culture reste le cœur et l'ADN de la Charte,
- **La Ville Solidaire et Inclusive**, en s'engageant au côté des personnes vulnérables, en insertion socioéconomique, des jeunes aux seniors,
- **La Ville Participative**, en animant des espaces de débat, de décision et d'évaluation : commissions culture territoriales et thématiques, journées collectives, en mettant à disposition l'information, en lien avec les Conseils citoyens et les Conseils de quartier. En accompagnant les initiatives citoyennes, en proposant des projets où chacun puisse prendre place,
- **La Ville d'Égalité**, entre les femmes et les hommes, accessible aux personnes porteuses de handicap, engagée dans la prise en compte des diversités, la lutte contre les discriminations, le dialogue interculturel,



- **La Ville d'Héritages**, qui reconnaît, valorise et fait dialoguer les patrimoines et les mémoires, tournée vers l'avenir, et qui crée les conditions de compréhension des enjeux contemporains,
- **La Ville Apprenante** dans et hors de l'école, engagée dans l'éducation artistique, tout au long de la vie, en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, qui reconnaît et partage informations et savoirs de chacun-e,
- **La Ville Douce**, végétale et écoresponsable, sobre, des mobilités créatives et de la santé,
- **La Ville Créative et Innovante**, hybridée au numérique et aux nouveaux médias, et tissant les liens entre culture et sport.

Les 28 signataires de la Déclaration de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable ont choisi des thématiques d'engagements, qu'ils mettent en œuvre jusqu'en 2020. Les engagements pour la Ville Équilibrée et la Ville d'Égalité étaient obligatoires.

Un suivi qualitatif et quantitatif annuel permet de rendre compte des initiatives et avancées, et contribue aux rapports réglementaires produits par la ville sur son développement durable, l'égalité entre femmes et hommes, et l'accessibilité de la ville. L'accompagnement et l'évaluation de la Charte sont assurés par la Mission de Coopération Culturelle, Direction des Affaires Culturelles de de Lyon.



## 3<sup>ème</sup> édition PRIX INTERNATIONAL CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21



### IMPACTS

Au niveau du gouvernement local, la Charte de Lyon a permis le partage de l'action publique pour un développement local harmonieux, une meilleure capacité de réaction et de résilience face à des situations extrêmes (vague d'attentats), et une plus grande culture interne de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité. Elle a également généré plus de transversalité aux niveaux techniques et politiques, une évolution des grilles et outils d'évaluation, une territorialisation de l'action publique et une plus grande co-construction de l'action. Cela a permis d'acquérir une meilleure connaissance du territoire et des besoins des administré-es, une meilleure prise en compte de la diversité, le développement de la démocratie participative et elle confère désormais à la ville une valeur d'exemple à l'échelle nationale et internationale.

Pour les acteurs culturels de la ville, la charte a apporté de nouvelles réflexions quant aux pratiques internes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de représentation de la diversité, une meilleure connaissance du territoire et des besoins des habitant-es, ainsi que de leurs pratiques culturelles, et donc des formes de médiations plus accessibles à l'ensemble des publics. Elle a aussi généré l'engagement des opérateurs culturels dans des logiques de coopération sur projets et le développement de nouveaux services et projets culturels « hybridés » avec l'urbain, le social, l'éducatif, le végétal, l'économique.

Pour la Ville, la charte a permis d'élaborer une culture professionnelle commune avec les autres communes de la Métropole, renforçant la prévention des risques urbains, sociaux, environnementaux et sécuritaires, et réduisant les disparités, et générant plus de cohésion sociale, plus de mobilité et de participation. Elle a permis aussi de reconnaître et valoriser des pratiques culturelles, en particulier des populations issues de l'immigration, mais aussi de mieux intégrer les quartiers prioritaires au reste de la ville, d'améliorer le cadre de vie, de valoriser leur image et d'y renforcer la présence du service public. Elle a permis d'imaginer de nouvelles activités de services et la multiplication et la diversification de l'offre culturelle.